



## Puis-je photographier les maisons particulières de mon village

Par **paleon08**, le **04/02/2011** à **10:27**

Bonjour,

J'ai envie de photographier les 70 maisons particulières de mon petit village afin de me faire un album photos souvenir personnel.

Dois-je demander l'autorisation aux propriétaires ? où puis-je le faire lors d'une promenade sans avoir peur d'être inquiétée ?

Merci de me renseigner.

Bien cordialement

Par **chris\_idv**, le **04/02/2011** à **11:17**

Bonjour,

Depuis le domaine public vous pouvez prendre des photos à partir du moment où vous n'en faites qu'un usage privé ET si vous respectez la vie privée des personnes.

>> vous prenez une photo d'une maison que vous gardez dans votre album personnel: aucun soucis

>> vous prenez des photos d'une maison en écartant les branchages de la haie précisément au moment où votre voisine est allongée en maillot de bain au bord de sa piscine et vous mettez le tout accessible à tout le monde sur internet: là il est certain que vous allez être

inquiétée.

Cordialement,